

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 avril 2016 à 18h30

L'an deux mille seize, le 6 avril, le Conseil Municipal de La Celle, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PAUL, Maire.

Présents : Messieurs Jacques PAUL / Jean RIGAUD / Jean François FOURCADE/
Alain BŒUF / Pascal ROYER / Pascal NOEL

Mesdames Fabienne DELAFOSSE/ Odette DESMONTS / Ghislaine RAPUZZI /
Marylène LOPEZ / Carinne CAMALY / Claudine KAUFFMANN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Ludovic SIMON pouvoir à Monsieur Jacques PAUL

Madame Anne Marie GRILLONE pouvoir à Monsieur Pascal NOEL

Absent excusé : Monsieur Jérémy ANGELI

Mr Jacques PAUL, le Maire ouvre la séance à 18h30

Secrétaire de séance : Madame Marylène LOPEZ

Monsieur le Maire annonce la présence de Mme Carinne CAMALY comme conseillère municipale suite à la démission de Madame Charlotte BRUN.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de tenir les conseils municipaux le lundi au lieu du mercredi. Chaque conseiller sera questionné par le maire afin de définir la soirée qui convient à l'ensemble des conseillers.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2016

Monsieur le Maire reprend les différents points du précédent conseil.

Adopté à l'unanimité

N° 2016 – 08 : Approbation du compte de gestion du budget communal 2015

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Le budget communal 2015 a déjà été présenté lors de trois réunions de travail sur les budgets : une réunion Maire-Adjoint, une réunion technique préalable du conseil municipal et une commission finances.

L'exercice budgétaire 2015 se clôture par un excédent en investissement et en fonctionnement.

Toutefois, l'excédent en fonctionnement est seulement de 3 718,87 €. Ce qui s'explique en grande partie par la baisse des dotations de l'Etat.

Le compte de gestion du budget communal 2015 dont les résultats s'établissent comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 437 266,03 €	1 713 228,46 €	3 150 494,49 €
Titres de recettes émis (b)	873 044,22 €	1 391 929,78 €	2 264 974,00 €
Réductions de titres (c)	13 681,00 €	104 809,23 €	118 490,23 €
Recettes nettes (d = b - c)	859 363,22 €	1 287 120,55 €	2 146 483,77 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 437 266,03 €	1 713 228,46 €	3 150 494,49 €
Mandats émis (f)	671 243,00 €	1 291 334,34 €	1 962 577,34 €
Annulations de mandats (g)	44 999,18 €	7 932,66 €	52 931,84 €
Dépenses nettes (h = f - g)	626 243,82 €	1 283 401,68 €	1 909 645,50 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	233 119,40 €	3 718,87 €	236 838,27 €
(h - d) Déficit			

Adopté à la majorité : 13 Voix Pour et 1 abstention (Mme KAUFFMANN)

N° 2016 - 09 : Approbation du compte de gestion du budget de l'eau et assainissement 2015

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Le compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement 2015 dont les résultats s'établissent comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	839 062,17 €	133 892,85 €	972 955,02 €
Titres de recettes émis (b)	628 473,48 €	117 810,94 €	746 284,42 €
Réductions de titres (c)	0 €	3 660,08 €	3 660,08 €
Recettes nettes (d = b - c)	628 473,48 €	114 150,86 €	742 624,34 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	839 062,17 €	133 892,85 €	972 955,02 €
Mandats émis (f)	386 643,96 €	109 849,79 €	496 493,75 €
Annulations de mandats (g)	0 €	0 €	0 €
Dépenses nettes (h = f - g)	386 643,96 €	109 849,79 €	496 493,75 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	241 829,52 €	4 301,07 €	246 130,59 €

Ce budget est excédentaire en investissement à hauteur de 241 829,52 € car l'Etat reverse la TVA des travaux de la station d'épuration. Cet excédent sera utilisé en 2016, pour financer les travaux de réseaux sur le chemin des Fontaites.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil

N° 2016 – 10 : Approbation du compte administratif du budget communal 2015

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur : le Maire. Le compte administratif est le document comptable de la Commune. Les résultats sont identiques à ceux présentés lors du vote du compte de gestion.

Monsieur Jean François FOURCADE soumet au vote

Adopté à la majorité : 12 Voix Pour et 1 abstention (Mme KAUFFMANN)

N° 2016 – 11 : Approbation du compte administratif du budget de l'eau et assainissement 2015

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur : le Maire. Le compte administratif est le document comptable de la Commune. Les résultats sont identiques à ceux présentés lors du vote du compte de gestion.

Monsieur Jean François FOURCADE soumet au vote

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire réintègre la salle du conseil

N° 2016 - 12 : Budget communal 2015 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Les résultats comptables ont été votés précédemment, il s'agit de décider de leur affectation.

Avec l'excédent de fonctionnement 2015, la collectivité doit couvrir son capital d'emprunt à rembourser et autofinancer en partie, les investissements 2016.

L'excédent de l'exercice 2015 de 457 652,74 € (comprenant l'excédent de 428 423,05 € du budget du lotissement clôturé au 31 décembre 2014 et l'excédent du budget en fonctionnement de 29 229,69 € de 2015) va être affecté dans les deux sections comme suit :

415 152,74 € en investissement et 42 500,00 € en fonctionnement.

Adopté à la majorité : 12 Voix Pour et 2 Abstentions (Monsieur Pascal NOEL)

N° 2016 - 13 : Budget de l'eau et de l'assainissement 2015 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Les résultats comptables ont été votés précédemment, il s'agit de décider de leur affectation.

Avec l'excédent de 36 105,91 € en section de fonctionnement 2015, la collectivité va affecter intégralement cette somme en section d'exploitation, afin de financer les études du schéma directeur de l'assainissement, l'étude de déclaration d'utilité publique de la source des Alibrans et le renouvellement de la délégation de service public de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité

N° 2016 - 14 : Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Une synthèse du contexte économique est présentée aux conseillers. Ce contexte a impacté la commune de la façon suivante : baisse des dotations de l'Etat de 72 000 € en trois exercices et une perte de 25 000 € en 2016. Le budget voté ce soir est composé de certains éléments non connus à ce jour. La commune est dans l'attente de certaines recettes qui habituellement sont données à la commune courant mars.

Lors de sa visite, monsieur le sous-préfet a rappelé que les dotations de l'Etat sont en baisse, mais l'Etat peut intervenir pour soutenir des projets communaux structurants.

La commune va devoir augmenter les taxes cette année alors qu'elle avait baissé les taux en 2012 et en 2013 ; et elle avait pu les maintenir en 2014 et en 2015.

Il est proposé aux membres du conseil d'augmenter d'un point chaque taxe, ce qui rapporterait 45 000 € de recettes supplémentaires en 2016.

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 12,50 %
- Taxe Foncière (bâti) : 18,64 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 74,58 %

Monsieur Pascal NOEL intervient pour indiquer que la commune a baissé ses taux d'imposition en 2013. Cette décision une année avant les élections passe pour une décision électoraliste. Sur le document de campagne du Maire, il a été indiqué une stabilisation de la pression fiscale, or une hausse est proposée ce soir.

Monsieur le Maire indique que la commune avait augmenté ses taxes en 2009 en raison des difficultés financières de la collectivité. Une baisse a pu être votée en 2013 car les finances de la commune étaient beaucoup plus saines.

Monsieur Pascal NOEL demande des explications sur la hausse des bases d'imposition.

Monsieur le Maire indique que la hausse annuelle des bases d'imposition est faite systématiquement par l'Etat et ce, pour toutes les communes.

Toutefois, dès 2010, à la demande de monsieur le sous-préfet, la commune a sollicité une révision des bases dans le centre ancien et dans certains quartiers afin de mettre à jour les bases de certains administrés. Les personnes qui ont une base faible, contribuent moins que les administrés qui ont déclaré l'ensemble de leurs biens immobiliers. Cette révision des bases a été faite par les services fiscaux.

Adopté à la majorité : 11 Voix Pour et 3 Voix Contre (Mme Claudine KAUFFMANN et Mr Pascal NOEL)

N° 2016 - 15 : Vote du budget primitif communal 2016

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

La ligne budgétaire affectée aux travaux en régie a été fortement augmentée cette année car les agents ont des compétences professionnelles qui vont être mises en valeur par des travaux d'embellissement du village. Ils sont en train d'effectuer l'aménagement de l'esplanade BARRAUD.

Monsieur Pascal NOEL demande l'article sur lequel sont inscrits les travaux en régie. Monsieur Jean François FOURCADE lui indique qu'il s'agit de l'article 60632 (fournitures de petit équipement).

Madame Carinne CAMALY souhaite connaître la signification du sigle GFP. Monsieur le Maire indique que cela signifie Groupement à Fiscalité Propre, il s'agit de la Communauté de Communes du Comté de Provence.

Madame Carinne CAMALY est étonnée par la somme inscrite au budget 2016 soit la somme de 28 000 € alors qu'aucun chiffre n'a été inscrit en 2015.

Monsieur le Maire précise que cette ligne a été créée au 1^{er} janvier 2016, afin de mandater les sommes servant au paiement des services mutualisés (instruction des droits du sol mutualisé, service informatique mutualisé).

Monsieur Pascal NOEL demande pourquoi l'article des Fêtes et festivités est en baisse en 2016.

Monsieur Jean François FOURCADE lui répond que certaines cérémonies n'auront pas lieu cette année. Par ailleurs, des économies sont demandées aux services et aux adjoints délégués. Cette année, la commune a programmé la pose de la 1^{ère} pierre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et l'inauguration du stade de foot 5 x 5 cet été.

Pour le chapitre 012, qui concerne les dépenses de personnel, une hausse est prévue. Elle tient compte de l'augmentation du taux de cotisation à la caisse de retraite des fonctionnaires et d'une hausse de 0,6 point sur leur salaire à compter du 1^{er} juillet 2016.

Par ailleurs, la commune va recourir au recrutement d'un agent de sécurité de la voie publique(ASVP) en contrat d'avenir.

Le personnel représente près de la moitié des dépenses du budget de fonctionnement.

Les autres charges de fonctionnement courant concernent les indemnités des élus, la cotisation aux services de secours et d'incendie et les subventions aux associations. Cette année, la cotisation au SDIS augmente de 6000 € et cela va continuer encore sur deux exercices soit + 18 000 € en 3 ans.

Madame Carinne CAMALY souhaite des explications sur le mode de calcul de la cotisation au SDIS.

Monsieur Jean François FOURCADE lui répond que le calcul s'appuie sur des critères qui ont été définis par le SDIS notamment, le nombre d'habitants, le nombre de lits en hôtellerie, maisons d'hôtes, maisons de retraite et sur le montant de la DGF.

Monsieur le Maire informe les conseillers que des recours ont été déposés par certaines communes au tribunal administratif en 2015 par rapport à leur cotisation annuelle. Les communes ont eu gain de cause sur la forme et cela a engendré ce nouveau mode de calcul.

Monsieur Jean François FOURCADE annonce que les déplacements des enfants de l'école vers le centre aquatique doivent être pris en charge par la commune. Une somme de 6000 € est annoncée pour une année scolaire complète.

Monsieur Pascal NOEL demande pourquoi une augmentation de 2000 € est inscrite sur l'article 6531 (indemnités des élus).

Monsieur Jean François FOURCADE répond que cette augmentation de 2000 € sert à payer l'augmentation des charges sociales sur leurs indemnités mais le montant de leurs indemnités versées ne va pas être augmenté.

Monsieur Jean François FOURCADE continue sa présentation budgétaire et il aborde l'augmentation des intérêts d'emprunt. L'année 2016, est la première année où l'emprunt pour la maison de santé est remboursé sur 12 mois.

Par contre, trois emprunts vont être totalement remboursés, un en décembre 2016 et deux autres en décembre 2017, ce qui redonnera à la commune de nouvelles possibilités d'emprunt pour les investissements futurs.

Monsieur Jean François FOURCADE aborde les recettes en fonctionnement.

Une augmentation de 10 000 € au chapitre 013 car sur cette ligne budgétaire, la commune perçoit les remboursements de l'Etat sur les salaires des emplois aidés ainsi que le remboursement des salaires des agents titulaires absents, par l'assurance de la collectivité.

Monsieur Jean François FOURCADE indique que la commune a mis en place un logiciel de facturation des services de la cantine et du périscolaire depuis le mois de janvier 2016. Cela permet d'encaisser plus rapidement les paiements des familles qui ont désormais un accès sécurisé pour payer leurs factures.

Une baisse des loyers a lieu cette année car l'indice de révision des loyers est en baisse. A chaque anniversaire de bail, le loyer est révisé et cette année, la révision se fait à la baisse. De plus la commune ne percevra plus le loyer payé par le département pour la mise à disposition du Centre d'Information de l'Abbaye.

Monsieur Jean François FOURCADE présente les projets d'investissement retenus sur ce budget 2016.

Monsieur Pascal NOEL a des questions à poser sur le mode de fonctionnement des caméras de vidéo protection qui vont être installées sur la commune. Les caméras vont être sur batterie, mais quelle est la durée de vie de ces batteries. Par ailleurs, il faudra rajouter des dépenses dans les années à venir pour renouveler ces batteries.

Monsieur Jean François FOURCADE indique que cette dépense sera inscrite en budget de fonctionnement dès 2017. Un contrat de maintenance a été signé avec l'entreprise qui installe les caméras.

Monsieur Pascal NOEL revient sur les propos du Maire lors de ses vœux à la population en janvier 2016 pendant lesquels il a déclaré que la commune de La Celle est la commune de l'arrondissement qui a vu le nombre des délits baisser en 2015. Monsieur Pascal NOEL doute de la protection des administrés face aux cambriolages grâce aux caméras.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que les caméras permettent de recouper des renseignements sur les véhicules circulant sur la commune au moment du délit.

Mr Pascal NOEL ne pense pas que les caméras ont un caractère dissuasif et l'argent public investi dans la vidéo protection n'a pas été évalué par une étude préalable. Pour lui des économies auraient pu être effectuées par la commune.

Madame Odette DESMONTS souhaite préciser qu'à titre individuel, la cotisation d'assurance est moins importante quand le particulier a installé des caméras dans sa propriété.

Le budget primitif communal 2016 est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 405 946,96 €	1 405 946,96 €
INVESTISSEMENT	1 674 647,41 €	1 674 647,41 €
TOTAL	3 080 594,37 €	3 080 594,37 €

Adopté à la majorité : 11 Voix Pour et 3 voix Contre (Mme Claudine KAUFFMANN et Mr Pascal NOEL)

N° 2016 - 16 : Vote du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2016

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Dans les travaux, la commune a intégré les travaux du chemin des fontaites, avec remplacement d'une conduite d'eau.

Le budget primitif 2016 de l'eau et de l'assainissement est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	143 117,92 €	143 117,92 €
INVESTISSEMENT	521 051,70 €	521 051,70 €
TOTAL	664 169,62 €	664 169,62 €

Adopté à l'unanimité

N° 2016 - 17 : Adoption du budget primitif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale

Madame Fabienne DELAFOSSE, adjointe déléguée aux affaires sociales expose :

Cette année la commune va doter ce budget à hauteur de 7 000 € soit 1 000 € de plus que l'année dernière. Cette somme va permettre de subventionner la 1^{ère} partie du BAFa des jeunes, et la mise en place d'une épicerie solidaire. Par ailleurs, le dispositif des bourses au permis se poursuit. Le premier titulaire de cette bourse a réussi son permis en mars 2016, et trois autres jeunes sont inscrits sur ce dispositif.

Le budget primitif 2016 du CCAS est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	72,44 €	72,44 €
FONCTIONNEMENT	14 427,62 €	14 427,62 €
TOTAL	14 500,06 €	14 500,06 €

Adopté à l'unanimité

N° 2016 - 18 : Attribution des subventions aux associations – Année 2016

Madame Fabienne DELAFOSSE, adjointe déléguée à la vie associative expose :

En 2015, la commune avait demandé un effort aux associations. Certaines d'entre elles ont connu une baisse de 10% de leur subvention.

Cette année, la commune a pris l'option d'assouplir le système et n'a pas souhaité baisser les subventions aux associations. Les demandes des présidents des associations ont été suivies sauf notamment pour la société de chasse et le théâtre.

Monsieur Pascal ROYER et Madame Carinne CAMALY demandent les raisons pour lesquelles la subvention sollicitée par la société de chasse est de 1 000 €. Mais dans le tableau, il est proposé de leur allouer 500 €.

Monsieur FOURCADE précise que les décisions sont prises au regard des pièces financières fournies par les associations.

Monsieur Pascal ROYER demande les raisons pour lesquelles la subvention à l'avenir cellois est moins importante cette année.

Madame Fabienne DELAFOSSE répond que c'est l'association qui a décidé d'arrêter les manifestations comme le carnaval et la fête de la Saint Jean. Les activités sportives des enfants sont maintenues et la subvention 2016 n'impactera pas les activités des enfants.

Monsieur Jean François FOURCADE précise que la présidente de l'avenir cellois a sollicité une subvention de 2 300 € et la commune va lui allouer 2 300 €.

Comme l'association ne souhaite plus organiser la fête de la Saint Jean, c'est la commune qui va s'occuper de cette manifestation en juin.

Madame Odette DESMONTS présente la subvention sollicitée par l'école pour la classe des CP pour le séjour pédagogique au mois de mai 2016. Les élèves vont séjourner en classe mer à Sanary/mer.

Les subventions 2016 attribuées aux associations sont les suivantes :

Associations	Subvention sollicitée	Subvention allouée pour 2016
PEINTURE	500 €	300 €
CHASSE – Le Marcassin	1 000 €	500 €
TENNIS	900 €	900 €
LES SOIREES MUSICALES	7 000 €	6 000 €
APIE Var	2 000 €	1 800 €
Avenir Cellois	2 300 €	2 300 €
ceux du cabanon	300 €	300 €
PETIT THEATRE du Candelon	1 500 €	500 €
PECHE	200 €	200 €
TOTAL	15 700 €	12 800 €

La commune va attribuer une subvention de 3 610 euros à l'école pour l'organisation d'un séjour pédagogique et une subvention de 7 000 euros au CCAS de La Celle.

Adopté à la majorité : 10 Voix Pour et 4 abstentions (Monsieur Jacques PAUL, Monsieur Jean François FOURCADE, Monsieur Alain BŒUF)

N° 2016 – 19 : Délibération cadre sur les tarifs communaux 2016

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Monsieur Pascal NOEL relève les tarifs qui ne sont pas augmentés. Par ailleurs il demande pourquoi une redevance doit être votée pour une terrasse de bar alors que le trottoir est privé en grande partie.

Mme CAMALY demande si la galerie Lantelme peut être louée à un musicien.

Monsieur Jean François FOURCADE répond que c'est la première fois que cette demande est formulée. Cela n'a pas été prévu dans les tarifs proposés ce soir. Par ailleurs, des logements sont situés au-dessus de la galerie Lantelme.

A compter du 15 avril 2016, les tarifs municipaux sont les suivants :

Désignation	Caution		Tarifs au 15 avril 2016
LOCATION DES SALLES			
Foyer	300 €	Cellois	240 € du 1/04 au 30/09 300 € du 01/10 au 31/03
		Réveillon	350 €
Désignation	Caution		Tarifs au 15 avril 2016
	300 €	Non Cellois	375 € du 1/04 au 30/09 400 € du 01/10 au 31/03
		Réveillon	450 €

Galerie Lantelme	300 €	Expos pour 15 jours Cellois Non Cellois	220 € 275 € 250 €
	300 €	Utilisation par un club à l'année Utilisation pour vente commerciale d'une journée	100 €
	300 €	Réunion ½ journée ou soirée (groupement d'intérêt ou formation politique)	50 €
Salle sous crèche	300 €	Réunion ½ journée ou soirée (groupement d'intérêt ou formation politique)	60 €
Espace culturel des ormeaux	300 €	Expo de 8 jours	150 €

LOCATION MOBILIER			
Tables polyéthylène	200 €		6 €
Chaises coques			1,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
Echafaudage			Pas de franchise 2 € par jour
Désignation	Caution	<i>au ml</i>	Tarifs au 15 avril 2016
Bennes		<i>au ml</i>	Pas de franchise 7 € par jour
Agregats		<i>en m2 au sol</i>	Pas de franchise 2,50 € par jour
Enseignes publicitaires	<i>moins d'1 m2</i>	par an	60 €
	<i>1 m2 et plus</i>	par an	120 €
Terrasse commerciale	Terrasse de café	30 m ²	90 € par an
	Etalagiste local	20 m ²	60 € par an
DROIT DE PLACES			
Droit de places TAXI		par an	140 €
Marché hebdomadaire		par ml	1,75 €

Petit cirque			35 € par jour avec 10 m3 d'eau compris
Camion vente outils		la demi-journée	35 €
DOMAINE FUNERAIRE			
Concession perpétuelle			730 €
Concession case columbarium			350 € pour 15 ans 575 € pour 30 ans
Dispersion des cendres			60 €
Plaque « jardin du souvenir »			35 €
Vacation de police			25 €
RACCORDEMENT			
Réseau d'assainissement collectif			2 600 €
TRANSPORT SCOLAIRE			110 €
CANTINE SCOLAIRE			
Enfant			3,20 €
Personnel enseignant			3,75 €
Personnel communal			3,75 €
PERISCOLAIRE	Cycle de 7 semaines		

1er enfant			14 €
A partir du 2ème enfant			10 €
REPROGRAPHIES TELECOPIES			Associations celloises franchise de 400 copies N/B et 100 couleurs A4 et 20 affiches couleurs
photocopie A4 noir et blanc			0,20 €
photocopie A4 couleur			1,20 €
photocopie A3 noir et blanc			0,50 €
photocopie A3 couleur			2,30 €
Télécopie envoi			1,20 €
Télécopie réception			1,20 €
CD ROM PLU			120 €
ANIMAUX EN DIVAGATION			210 €
FOURRIERE VEHICULE			
Véhicules légers		Frais enlèvement	130 €
		Gardiennage	7 € par jour
Autres véhicules			Se référer à l'arrêté du 2 mars 2012 fixant les tarifs des frais de fourrière

Monsieur Jean François FOURCADE propose de mettre en place une redevance publique pour l'atterrissage des hélicoptères sur le terrain derrière l'esplanade BARRAUD, une réflexion sera engagée à cet effet.

Adopté à la majorité : 11 Voix Pour, 2 Voix Contre (Monsieur Pascal NOEL) et 1 Abstention (Madame Carinne CAMALY)

N° 2016 - 20 : Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) – Fixation du montant pour 2015

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), s'est prononcé pour un montant de l'Indemnité Représentative des instituteurs (IRL) de base de 3 446,85 € et l'IRL majorée à 4 308,56 € pour l'année 2015, lors de sa réunion du 4 mars 2016. Le montant de l'IRL fixé en 2015 est identique à celui au titre de l'année 2014.

Adopté à l'unanimité

N° 2016 – 21 : Dotation de soutien à l'investissement des Communes – Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements : Construction d'un stade de foot 5 X 5 et d'un skate-park

Monsieur le Maire expose :

Ce dossier a été abordé avec Monsieur le sous-préfet lors de sa récente visite. Ce fonds d'investissement est une enveloppe exceptionnelle de l'Etat uniquement pour l'année 2016.

Monsieur Pascal NOEL souhaite aborder l'entretien de ces stades en synthétique pour lesquels il faut passer une machine pour soulever les billes. Par ailleurs, il faut arroser le gazon synthétique en été.

Monsieur Jean François FOURCADE précise qu'il a effectué un déplacement avec Mme LOPEZ pour visiter un équipement de ce type dans le département voisin. Il leur a été conseillé de prévoir une option entretien dans le marché de travaux. L'arrosage du gazon synthétique est moins coûteux que pour une pelouse naturelle.

Monsieur Pascal ROYER demande si l'entrée sera libre.

Monsieur le Maire répond qu'il sera libre d'accès et surveillé par une caméra.

Monsieur Jean François FOURCADE rappelle que le dossier de subvention à la fédération de football a été co-signé avec le club de football de Camps la Source.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'enveloppe régionale est destinée au financement du développement d'infrastructures en faveur de la création de logements et notamment les équipements sportifs.

Il propose donc au Conseil municipal de solliciter ce soutien, pour la construction d'un équipement sportif composé d'un terrain de football 5X5 et d'un skate park.

Cette opération structurante ayant un réel impact sur l'amélioration de la qualité de vie locale et sur l'attractivité du territoire.

Ce projet structurant peut être engagé rapidement, les travaux étant programmés pour le mois de mai 2016, avec prévision d'ouverture au public pendant l'été 2016.

Monsieur le Maire sollicite une dotation au titre du soutien à l'investissement des communes pour cette opération de création d'un espace multisport de la manière suivante :

DEPENSES			RECETTES		
LOT 1	Mini stade 5X5	Montant H.T	Financeurs	Montant H.T	
Etudes et Travaux		140 000 €	Fédération Française de Football (notifiée)	80 000 €	57,14 %
			Etat (IPL)	44 000 €	31,43 %
			Autofinancement	16 000 €	11,43 %
LOT 2	Skate park		Financeurs		
Travaux		40 000 €	Etat (IPL)	20 000 €	50 %
			Autofinancement	20 000 €	50 %
Total Espace multisport		180 000 €	Total	180 000 €	100 %

Adopté à l'unanimité

N° 2016 - 22 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention au titre de la Réserve parlementaire pour le projet de création d'une salle d'exposition

Madame Odette DESMONTS, adjointe déléguée à l'action culturelle expose :

La commune souhaite faciliter l'accès à l'art et à la culture aux cellois. Cet espace accueillera des expositions de photos, de peinture et autres œuvres d'art.

Monsieur le maire précise que ce lieu a longtemps accueilli l'office de tourisme de la commune. Cette compétence n'est plus communale mais intercommunale. Pour le Maire, avoir un projet ambitieux pour cette salle est très important. Pour cela, il remercie Madame Odette DESMONTS pour son investissement pour ce projet.

Monsieur Pascal NOEL émet une réserve sur ce dossier. Cette nouvelle salle d'exposition ne va-t-elle pas faire concurrence à la galerie Lantelme.

Madame Odette DESMONTS répond que la galerie Lantelme peut accueillir des spectacles mais le centre d'exposition ne sera utilisé que pour des expositions. Le local est petit mais l'espace va être optimisé, la partie vitrée peut être utilisée.

La galerie Lantelme sera toujours utilisée pour des événements culturels.

La première exposition organisée par la commission avait eu lieu dans le cloître de l'Abbaye. Or, le département ne mettra plus à disposition le cloître suite aux travaux. Madame Odette DESMONTS a obtenu de la DRAC des prêts d'œuvre à la commune dans le cadre de cette salle d'exposition.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Dépenses	Montant H.T	%	Recettes	Montant H.T	%
Travaux H.T	8 200,00 €	41,00 %	Réserve parlementaire	12 000,00 €	60 %
Equipement informatique et audiovisuel	3 500,00 €	17,50 %	Autofinancement	8 000,00 €	40 %
Ameublement	2 200,00 €	11,00 %			
Equipement d'exposition des œuvres	6 100,00 €	30,50 %			
Total	20 000,00 €	100 %	Total	20 000,00 €	100 %

La commune va solliciter la subvention de l'Etat à hauteur de 12 000,00 euros au titre de la réserve parlementaire.

Adopté à l'unanimité

N° 2016 - 23 : Attribution du marché de travaux pour la construction du pôle de maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire expose :

Ce projet va démarrer dans le courant de ce mois. Les marchés attribués sont à 120 000 € Hors Taxes en dessous de l'estimation du maître d'œuvre.

La commune de LA CELLE a lancé le 15 octobre 2015 (publication de l'avis dans le journal VAR MATIN et sur le site marchespublics.com) une consultation en procédure librement définie de type ouvert avec négociation en vue de sélectionner les entreprises qui seront chargées des travaux portant sur la réalisation d'un pôle de maison de santé et la réalisation d'un aménagement paysager avec une place PMR.

Le marché est alloti et comporte les 10 lots suivants:

Lot n° 1 : Terrassements – fondations – structure – charpente – VRD – paysage

Lot n° 2 : Etanchéité

Lot n° 3 : Menuiseries extérieures ALU

Lot n° 4 : Menuiseries intérieures

Lot n° 5 : Serrurerie – Métallerie

Lot n° 6 : Cloisons – Doublages – Isolation

Lot n° 7 : Revêtements de sols et faïences

Lot n° 8 : Revêtements Peinture

Lot n° 9 : Electricité

Lot n° 10 : Chauffage – Ventilation - Plomberie

La commission a retenu, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

Lot	Société	Adresse postale	Montant en € HT	Option en € HT	Montant en € TTC (option comprise)
1 : Terrassements - Fondations - Structure - Charpente - VRD - Paysage	Sarl HORIZON BATIMENT	130 av. de Verdun 83300 DRAGUIGNAN	318 574,00	6 426,00	390 000,00
2 : Etanchéité	Sarl MASSILIA ETANCHEITE (mandataire)	ZA L'Agavon 1 bis rue Emile ZOLA 13170 LES PENNES MIRABEAU	41 255,07	0,00	49 506,08
3 : Menuiseries extérieures ALU	Sarl ALLIAGE	7 petit chemin d'Aix 13120 GARDANNE	75 664,00	0,00	90 796,80
4 : Menuiseries intérieures	Déclaré infructueux				
Lot	Société	Adresse postale	Montant en € HT	Option en € HT	Montant en € TTC (option comprise)
5 : Serrurerie - Métallerie	Sarl CHAUDRONNERIE BRIGNOLAISE	Chemin de la Burlière 83170 BRIGNOLES	26 200,00	0,00	31 440,00

6 : Cloisons - Doublages - Isolation	Sarl S.P.P.R.	PA du chemin d'Aix 351 Av. de l'Aurélienne 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	48 495,12	0,00	58 194,14
7 : Revêtements de sols et faïences	Sarl LA MAISON MODERNE	325 rue Philémon Laugier - BP 20233 83406 HYERES Cedex	30 882,40	0,00	37 058,88
8 : Revêtements Peinture	SAS P.B.M.	ZI Toulon Est 297 Av. de Digne - BP 337 La Garde 83077 TOULON Cedex	13 500,00	0,00	16 200,00
9 : Electricité	Sarl PC ELEC	1860 Av. des Chênes Verts ZAC de Nicopolis 83170 BRIGNOLES	42 841,38	0,00	51 409,66
10 : Chauffage - Ventilation - Plomberie	SAS A.T.C.	151 Av. des Aygaldes - Lot 15B 13015 MARSEILLE	90 104,60	4 183,76	113 146,03

687 516,57	10 609,76	837 751,59
-------------------	------------------	-------------------

Adopté à la majorité : 13 Voix Pour et 1 abstention (Madame Claudine KAUFFMANN)

N° 2016 - 24 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Le Comptable du Trésor demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour le montant de 90,00 € sur le budget principal

Adopté à l'unanimité

N° 2016 – 25 : Autorisation au Maire à déposer un permis de construire pour la parcelle B 902 – Le village – pour la construction de logements

Monsieur le Maire expose :

La commune avait préempté une maison dans le village afin de créer des logements conventionnés. Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle B 902 « Le village » en vue de créer des logements.

Adopté à l'unanimité

N°2016 – 26 : Transfert de compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge électrique » au SYMIELECVAR

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat Mixte de l’Energie des Communes du Var dispose depuis le 30 juin 2011 de la compétence n°7 “réseau de prise de charge électrique” pouvant être implantée sur les territoires des collectivités désireuses de promouvoir ce mode de déplacement.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte de l’Energie des Communes du Var (SYMIELECVAR) qui ont fait l’objet d’un arrêté de Monsieur le Préfet du Var en date du 4 novembre 2011, la compétence optionnelle n°7 “réseau de prise de charge électrique” peut-être transférée au SYMIELECVAR.

Conformément à l’article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous réserve d’une offre inexistante, le SYMIELECVAR peut créer, pour le compte des communes adhérentes qui ont transféré leur compétence, des infrastructures de charge nécessaires à l’usage des véhicules électrique hybrides rechargeables et mettre en place un service comprenant la création, l’entretien et l’exploitation de ces infrastructures.

Dans ce contexte, le SYMIELECVAR a lancé une étude pour le déploiement d’un réseau de recharge qui a bénéficié d’un financement de 50% de la part de l’ADEME.

Compte tenu du souhait de la commune de procéder à l’installation des bornes de recharge sur son territoire;

La commune souhaite confier au SYMIELECVAR la compétence optionnelle n°7 “réseau de prise de charge électrique”, cette adhésion ayant un coût de 150 € avec une participation sur le coût des travaux fixée à 5%.

Adopté à l’unanimité

N° 2016 – 27 : Autorisation au Maire à signer la convention d’Autorisation d’Occupation Temporaire des Espaces Naturels Sensibles « Forêt de Saint Julien et de l’Abbaye de l’Abois » avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose :

Le Département du Var, conformément à la loi du 18 juillet 1985 et à l’article L142-1 du Code de l’Urbanisme est compétent pour mener une politique foncière de sauvegarde des paysages, habitats et milieux naturels et des zones d’expansions de crues. A ce titre, il protège, il gère et aménage pour l’ouverture au public les Espaces Naturels Sensibles dont il se rend propriétaire.

Afin d’assurer une protection du milieu naturel, de favoriser la biodiversité et le maintien d’un paysage de qualité, le Département, dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation des ENS a pris la décision de concilier leur ouverture au public et le maintien des usages qui s’exercent sur ces sites et ainsi de maintenir la pratique de la chasse.

Dans le but d’encadrer cette pratique, le Département a souhaité mettre en place des conventions de type AOT à signer avec les sociétés de chasse communales exclusivement.

L’Autorisation d’Occupation Temporaire du domaine public répond à des règles dérogatoires au droit commun conformément au Code de la propriété des personnes publiques

(art L2122-2 et -3) :

- Elle est accordée à titre précaire et révocable ;
- Elle est temporaire et pourra être résiliée à tout moment pour des motifs de police, d’intérêt général ou de service public ;
- Elle fixe les règles d’utilisation du domaine public et est adjointe d’un cahier des charges qui précise les règles propres à chaque espace.

Le Département a acquis au titre de la TDENS, l'Espace Naturel Sensible de la forêt de Saint Julien ainsi que celui de l'Abbaye de l'Abois.

La chasse étant pratiquée sur ces ENS, le Département, la Commune de La Celle et la société de chasse communale ont souhaité formaliser cette pratique de la chasse sur cette propriété départementale de la forêt de Saint Julien ainsi que celui de l'Abbaye de l'Abois.

Monsieur Pascal NOEL soulève un point de sécurité pour la forêt de l'Abois. Une limite de sécurité de 150 mètres doit être appliquée pour les routes et les habitations. Après avoir vérifié la carte, il s'avère que l'espace réservé à la chasse est toujours à moins de 150 mètres d'une voie ou d'une maison. Cela pose un problème de sécurité.

En raison de ce problème de sécurité, Monsieur le Maire propose que cette délibération soit ajournée et reportée au prochain conseil.

Les membres du conseil municipal sont en accord avec la décision du Maire.

Monsieur le Maire va rencontrer les services du département pour que cet espace naturel sensible soit retiré de cette convention

N° 2016 – 28 : Approbation de la modification simplifiée n°6 du PLU

Monsieur le Maire expose :

Vu le dossier de modification simplifiée n° 6 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la suppression de l'emplacement réservé n° 16a - Aménagement d'une aire de retournement et création d'espaces verts à la Pible,

Et mis à disposition du public pendant un mois du 18.01.2016 au 18.02.2016,

Considérant :

- La procédure de modification simplifiée du PLU prévue aux articles L.123-13 et R.123-20-1 du Code de l'Urbanisme,
- Que la présente modification porte exclusivement sur un élément mineur du Plan Local d'Urbanisme et ne porte pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ni ne consiste à réduire un espace boisé classé, une zone agricole, naturelle ou forestière, ni une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou milieux naturels, ni susceptible de causer un risque grave de nuisance,
- Que le dossier de modification simplifié relatif à la suppression de l'emplacement réservé n° 16a accompagné d'un registre a été mis à disposition du public du 18/01/2016 au 18/02/2016,
- Qu'aucune remarque n'a été émise sur le projet de modification simplifiée,

L'information du public sur la procédure et la mise à disposition du dossier a été assurée par voie de presse dans un journal local, ainsi que par voie d'affichage en mairie, Aucune remarque n'a été consignée dans le registre tenu à disposition du public.

Le Conseil municipal doit décider :

- D'approuver la modification simplifiée n° 6 du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la délibération,
- De dire que, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en Mairie de La Celle.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

Adopté à l'unanimité

N° 2016 – 29 : Autorisation au Maire à signer les actes relatifs à la servitude pour le passage des réseaux avec Monsieur Lionel CHEVALIER

Monsieur le Maire expose :

Vu le plan dressé par le géomètre matérialisant la servitude de passage en tréfonds concernant la canalisation du réseau collectif d'assainissement,

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier de la Pible sont terminés, mais il est nécessaire de constituer une servitude de passage en tréfonds à titre gratuit sur la parcelle cadastrée B 289 sise "Quartier La Pible" et appartenant à Monsieur Lionel CHEVALLIER. Cette servitude sera consentie à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité

N° 2016 – 30 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux ressources humaines expose :

Dans le cadre de cet emploi, le jeune a un accompagnement notamment pour préparer les concours de la fonction publique.

Le coût résiduel annuel de cet emploi aidé est de 4 800 € pour la commune.

Madame Carinne CAMALY se demande si la commune a besoin d'un agent de sécurité supplémentaire.

Monsieur le Maire répond que le policier en poste n'est pas remplacé lors de ses absences en congés. Par ailleurs, il souhaite élargir les plages de présence dans le village afin notamment de contrôler la vitesse des véhicules. De plus des missions de prévention lui seront confiées auprès des jeunes.

Enfin, dans 3 ans environ le policier titulaire va faire valoir ses droits à la retraite.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

Poste pour le service sécurité – Fonction d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

Durée du contrat : un an renouvelable jusqu'à trois ans - Durée hebdomadaire du contrat : 35 heures

Rémunération au SMIC

Adopté à la majorité : 12 Voix Pour et 2 Voix Contre (Mr Pascal NOEL)

Informations :

- **Les marchés attribués**

Objet	Entreprise retenue	Montant H.T	Montant T.T.C
DUP de la source des alibrans destinée à la consommation humaine	BG CONSULTANTS-24 Rue Jules Ferry -83460 LES ARCS SUR ARGENS	9 610,00 €	11 532,00 €
Contrat Machine à affranchir	NEOPOST	619,00 € ht/an *5 ans	
Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement- Maîtrise d'œuvre Les Fontaites -	AGARTHA ENVIRONNEMENT 83470 Saint Maximin	34 565,00 €	41 478,00 €
Mission CSPS - Les Fontaites-	ECVR 83 La Crau	15 000,00 €	18 000,00 €
DSP Assainissement collectif	BECS – La Valette	1 786,00 €	2 143,20 €
	GETUDES CONSULTANTS MEDITERRANEE 572 Chemin du Viget- 30100 Ales	6 500,00 €	7 800,00 €

Questions diverses :

Monsieur Pascal NOEL demande si la commune rencontre des problèmes avec les pellets de la chaudière bois de l'école.

Monsieur le Maire répond que la chaudière connaît des problèmes de réglage avec les pellets fournis par la société Zeta. Leurs pellets sont constitués de déchets verts de tous types. Il faut exercer plus de surveillance. Si ce dernier réglage est concluant, la commune continuera avec l'entreprise ZETA. Dans le cas contraire, un marché sera passé avec un autre fournisseur.

Les pellets utilisés depuis le démarrage de la chaudière ont été fournis gratuitement par l'entreprise.

Pose de la 1^{ère} pierre du projet de la maison de santé aux alentours du 15 mai 2016

Le Maire lève la séance à 22h05

La secrétaire de séance